



Association Rivière  
Rhône Alpes

# LE CONTRAT DE RIVIERE des études aux travaux

Journée technique d'information et d'échanges  
17 juin 2008 - Maison du Fleuve Rhône - Givors (69)

Avec le soutien de :

RhôneAlpes Région





# QUI SOMMES NOUS ?

## L'Association Rivière Rhône Alpes a été créée le 13 août 1999

---

Le rôle principal de l'association est l'animation du réseau régional des techniciens et gestionnaires de milieux aquatiques à travers des actions permettant l'échange de connaissances et d'expériences. Fin 2007, l'association compte 223 adhérents dont 51 structures intervenant dans la gestion des milieux aquatiques (conseils généraux, administrations et établissements publics, syndicats de rivière, bureaux d'études, universités et centre de recherches).

## Les Objectifs : Favoriser la gestion intégrée des milieux aquatiques

---

L'article 2 des statuts, en exposant les objectifs de l'association, exprime sa vocation : « **Favoriser la connaissance et l'échange entre les professionnels intervenant dans le domaine de l'eau.** Le véritable enjeu pour tous les adhérents étant celui de l'amélioration de l'état des milieux aquatiques ».

## Les Activités de Rivière Rhône Alpes

---

Afin d'assurer l'animation générale du réseau et d'assister les professionnels qui s'investissent dans cette mission, l'association mène principalement 3 types d'actions :

- **Organisation de journées techniques d'information et d'échanges** afin de favoriser les échanges et de mutualiser les expériences des professionnels de l'eau. Thèmes traités depuis 2004 :

*La restauration hydromorphologique > Le contrat de rivière > Petits aménagements piscicoles en rivière > Études paysagères et contrats de rivière > Contentieux dans le domaine de l'eau > Assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine de l'eau > Impacts des seuils en rivière > Études hydrauliques et hydrologiques > Indicateurs biologiques de la qualité des milieux aquatiques > Agriculture et pollutions diffuses > Restauration physique des cours d'eau > Pédagogie et eau > Travaux post-crues > Hydroélectricité > Espaces de liberté des cours d'eau > Evaluation des procédures de gestion des milieux aquatiques > Zones humides > Conflits et médiation dans le domaine de l'eau > Inondations et PPR > Pollutions accidentelles > Gestion des espèces envahissantes > Gestion de l'eau et participation du public > Gestion des alluvions > Métier de chef d'équipe > Inondations et prévention réglementaire > Gestion des milieux aquatiques > Gestion de crises : la sécheresse > Protection et restauration des berges > Restauration et entretien de la ripisylve > Gestion de crises : les inondations*

- **Élaboration de documents techniques** : annuaire professionnel des acteurs et gestionnaires des milieux aquatiques de Rhône-Alpes, recueil de cahiers des charges - études et travaux, bordereau de prix unitaires, cahiers techniques : fonctionnement des structures porteuses de procédures contractuelles, communication dans le cadre du volet C des contrats de rivière.

- **Animation du site internet** : [www.riviererrhonealpes.org](http://www.riviererrhonealpes.org) dont le forum est un lieu d'échange de référence au niveau national pour les techniciens des milieux aquatiques (15 000 visites par mois).

## Les Moyens

---

Un conseil d'administration, deux animateurs à temps plein, des membres actifs, des ateliers thématiques et groupes de travail.

Des partenaires techniques et financiers : l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse, la Région Rhône-Alpes, la DIREN Rhône-Alpes.

# Nous contacter :

## Les membres du conseil d'administration 2008

NOM	FONCTION	ORGANISME	MAIL	TELEPHONE
Betty CACHOT	Présidente	Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine (69)	<a href="mailto:b.cachot@cc-pays-arbresle.fr">b.cachot@cc-pays-arbresle.fr</a>	04 74 01 68 86
Hervé CALTRAN	Trésorier	Conseil Général Jura (39)	<a href="mailto:hcaltran@cg39.fr">hcaltran@cg39.fr</a>	03 84 87 34 96
Maxime CHATEAUVIEUX		Syndicat Mixte Affluents du Sud-Ouest Lémanique (74)	<a href="mailto:technicien.symasol@orange.fr">technicien.symasol@orange.fr</a>	04 50 72 52 04
Alain DUPLAN		SIVU Basse Vallée de l'Ain (01)	<a href="mailto:sbva-aduplan@wanadoo.fr">sbva-aduplan@wanadoo.fr</a>	04 74 61 98 21
Sylvie DUPLAN		SIVM Haut Giffre (74)	<a href="mailto:duplan.giffre@orange.fr">duplan.giffre@orange.fr</a>	04 50 47 62 02
Annabel GRAVIER		SIAH Bièvre Liers Valloire (38)	<a href="mailto:cle_sageblv@laposte.net">cle_sageblv@laposte.net</a>	04 74 79 86 48
Sophie LEBROU		SIDREI Eygues (26)	<a href="mailto:sidrei@wanadoo.fr">sidrei@wanadoo.fr</a>	04 75 26 98 87
Jonathan MALINEAU		SIVU de l'Ay (07)	<a href="mailto:sivu.ay@wanadoo.fr">sivu.ay@wanadoo.fr</a>	04 75 34 94 98
Éric MURGUE	Secrétaire	MAP Environnement (42)	<a href="mailto:eric.murgue@map-ing.fr">eric.murgue@map-ing.fr</a>	04 77 52 53 52
Alice PROST	Vice-Présidente	Syndicat Mixte Territoires de Chalaronne (01)	<a href="mailto:territoire.chalaronne@aliceadsl.fr">territoire.chalaronne@aliceadsl.fr</a>	04 74 55 20 47
Emmanuel RENO		Syndicat Mixte Veyle Vivante (01)	<a href="mailto:erenou-veyle@wanadoo.fr">erenou-veyle@wanadoo.fr</a>	04 74 50 26 66
Cécile VILLATTE		SIVU Guiers (38)	<a href="mailto:cvillatte.siaga@wanadoo.fr">cvillatte.siaga@wanadoo.fr</a>	04 76 37 26 26

## Les Relais Départementaux

DEPARTEMENT	NOM	ORGANISME	MAIL	TELEPHONE
Ain (01)	Alice PROST	SM des Territoires de Chalaronne	<a href="mailto:territoire.chalaronne@tiscali.fr">territoire.chalaronne@tiscali.fr</a>	04 74 55 20 47
Ardèche (07)	Jonathan MALINEAU	SIVU de l'Ay	<a href="mailto:sivu.ay@wanadoo.fr">sivu.ay@wanadoo.fr</a>	04 75 34 94 98
Drôme (26)	Richard CARRET	Com. Communes Rhône Valloire	<a href="mailto:rcarret@ccrv.fr">rcarret@ccrv.fr</a>	04 75 03 05 36
Isère (38)	Annabel GRAVIER	Syndicat Bièvre Liers Valloire	<a href="mailto:cle_sageblv@laposte.net">cle_sageblv@laposte.net</a>	04 74 79 86 48
Loire (42)	Xavier DE VILLELE	Syndicat Mixte Bassin versant du Lignon	<a href="mailto:syndicat.riviere.lignon@orange.fr">syndicat.riviere.lignon@orange.fr</a>	04 77 58 03 71
Rhône (69)	Stéphane GUERIN	SAGYRC Yzeron	<a href="mailto:s.guerin.yzeron@wanadoo.fr">s.guerin.yzeron@wanadoo.fr</a>	04 37 22 11 56
Savoie (73)	Renaud JALINOUX	CISALB Lac du Bourget	<a href="mailto:renaud.jalinoux@cisalb.fr">renaud.jalinoux@cisalb.fr</a>	04 79 70 64 70
Haute Savoie (74)	Thierry XOUILLOT	SIVOM du Haut Giffre	<a href="mailto:xouillot.giffre@wanadoo.fr">xouillot.giffre@wanadoo.fr</a>	04 50 34 31 09

## Les animateurs du réseau

Julien BIGUÉ - Directeur  
 Nicolas VALÉ - Chargé de mission  
 Association Rivière Rhône Alpes  
 7 rue Alphonse Terray - 38000 GRENOBLE  
 Tél. : 04 76 70 43 47 - Fax : 09 55 07 64 75  
[arra@riviererrhonealpes.org](mailto:arra@riviererrhonealpes.org)  
[www.riviererrhonealpes.org](http://www.riviererrhonealpes.org)

# PROGRAMME DE LA JOURNÉE

**Contexte :** Le groupe de travail régional sur l'eau et les milieux aquatiques en Rhône-Alpes propose des outils qui offrent un cadre nécessaire à l'écriture et au suivi des démarches de gestion concertée des milieux aquatiques. Cependant, les porteurs locaux de ces procédures se retrouvent parfois désarmés devant les difficultés d'émergence des projets, la lenteur du processus de mise en œuvre des opérations, les blocages politiques et institutionnels.

Les chargés de mission arrivant sur des contrats de rivière en émergence sont souvent peu expérimentés et ont besoin du retour d'expérience de leurs « aînés ». À l'inverse, de nombreuses procédures arrivent aujourd'hui à terme et les animateurs, habitués à conduire des travaux, se retrouvent à nouveau dans une phase de diagnostic et de définition d'un nouveau contrat de rivière.

**Objectif :** Apporter des conseils aux techniciens et animateurs de procédures contractuelles pour qu'ils puissent tirer les enseignements des retours d'expériences présentés. Le but de cette journée est de permettre des échanges et de capitaliser stratégies et astuces de chacun au quotidien à toutes les étapes de la définition ou de la mise en œuvre d'un contrat de rivière. Permettre les échanges entre les partenaires techniques et financiers et les porteurs de démarches concertées.

La journée sera organisée sous la forme de 3 ateliers thématiques d'échanges au choix :

Atelier 1 : Les études préalables / Atelier 2 : Le programme d'action et le dossier définitif / Atelier 3 : La mise en œuvre des actions du contrat

09:00

## Accueil des participants

09:15 Introduction par les partenaires régionaux Agence de l'eau RM&C, Région et DIREN Rhône-Alpes

Positionnements des partenaires techniques et financiers sur les démarches contractuelles. Présentation du groupe régional sur l'eau et les milieux aquatiques et de ses productions.

10:00 Ateliers thématiques d'échanges au choix (simultanés dans 3 salles différentes)

### Atelier 1 : Les études préalables au contrat de rivière

Chiffrage préalable des études, rédaction des cahiers des charges, lancement de l'appel d'offres, consultation des bureaux d'études, organisation du suivi des études et transition avec la rédaction des fiches actions du dossier définitif.

Betty CACHOT - Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine (69)

Cécile HOLMAN - Syndicat Intercommunal à Vocation Uniaue du Lanae et de l'Oianin (01)

### Atelier 2 : Le dossier définitif du contrat de rivière

Mise en place de la concertation autour du projet de contrat de rivière, choix des actions retenues, étapes de la rédaction du dossier définitif, estimation fine du montant des actions, montage du plan de financement, validation des engagements financiers par les élus, validation des maîtrises d'ouvrages, programmation des actions dans le temps.

Alice PROST - Syndicat Mixte des Territoires de Chalaronne (01)

### Atelier 3 : Mise en œuvre des actions du contrat de rivière

Passage de la programmation au lancement des premières actions : le financement des opérations, les délais de réalisation, la maîtrise foncière, les marchés publics, l'importance de la communication lors de la phase travaux.

Pierre GADIOLET - Syndicat Mixte de Restauration de la Plaine des Chères et de l'Azergues (69)

12:00

## Déjeuner

14:00 Restitution des ateliers en plénière

15:00 Appropriation de la procédure contrat de rivière par les acteurs du territoire

Jean-Yves CHARBONNIER (Président) et Yves PIOT (technicien) - SIMA Coise (69 & 42)

Témoignage d'une structure qui a mis en place et animé un premier contrat de rivière et qui candidate pour un second : Quelles ont été les étapes clés ? Comment les élus se sont appropriés la démarche ? Comment maintenir la dynamique locale dans la durée ? Comment gérer la transition entre deux procédures ?

16:00 Échanges et discussions

17:00

## Fin de la journée

La Maison du Fleuve Rhône propose en fin de journée aux personnes qui le souhaitent une visite des expositions « Allons voir si le Rhône... » et « Panorama sur le fleuve » qui rendent compte des multiples visages du fleuve : quels "clichés" s'attachent à la vision du fleuve, comment le Rhône a évolué au cours de son histoire, ce qu'il est aujourd'hui, l'engouement qu'il suscite et ce qu'il pourrait être demain. Elles ont été conçues pour susciter la curiosité et inviter le visiteur à aller plus loin dans sa connaissance de l'univers fluvial.





# Introduction par les partenaires régionaux

Positionnements sur les démarches contractuelles.  
Présentation du groupe régional sur l'eau et les  
milieux aquatiques et de ses productions.

**Julien SEMELET**  
Région Rhône-Alpes

**Michel DELPRAT**  
DIREN Rhône-Alpes

**Cécile MARQUESTE**  
Agence de l'eau RM&C

# Les contrats de rivière et l'agence de l'eau RM&C



Cécile MARQUESTE

LE CONTRAT DE RIVIERE des études aux travaux – 17 juin 2008

---

---

---

---

---

---

---

---

## Intérêt de l'Agence pour ces procédures

- Mise en place d'une gouvernance à une échelle pertinente
- Structures porteuses = relais essentiel de la politique de l'eau
- Gestion globale d'un milieu aquatique avec la définition d'objectifs chiffrés et une programmation dans le temps
- Synergie des moyens techniques et financiers

LE CONTRAT DE RIVIERE des études aux travaux – 17 juin 2008

---

---

---

---

---

---

---

---

## Intérêt de l'Agence pour ces procédures - évolution

- Décliner localement les objectifs environnementaux du SDAGE et des différentes Directives
- Traiter des problématiques moins abordées jusqu'à maintenant (pollutions diffuses agricoles, pollutions toxiques)
- Améliorer les synergies avec l'aménagement du territoire

LE CONTRAT DE RIVIERE des études aux travaux – 17 juin 2008

---

---

---

---

---

---

---

---



## L'accompagnement de l'Agence

- Depuis la première circulaire relative au contrat de rivière (premier contrat sur l'Ardèche en 84)
- Dès lors qu'un territoire souhaite s'engager dans une procédure concertée de gestion de l'eau
- Technique et méthodologique
- Financier

LE CONTRAT DE RIVIERE des études aux travaux – 17 juin 2008

---

---

---

---

---

---

---

---

## Evolution de l'agrément des procédures

- Agrément décentralisé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004. Création du Comité d'Agrément du Bassin Rhône-Méditerranée
- Phases d'examen des dossiers plus nombreuses (dossier sommaire de candidature, dossier définitif, bilan à mi-parcours, bilan de fin de contrat), identiques pour les SAGE
- Fourniture de guides et d'outils techniques lors de l'agrément du dossier sommaire de candidature

LE CONTRAT DE RIVIERE des études aux travaux – 17 juin 2008

---

---

---

---

---

---

---

---

## Evolution gestion des procédures contractuelles

Etude à maîtrise d'ouvrage Agence lancée début 2008 :

Objectif : proposer des évolutions très opérationnelles du dispositif actuel pour conforter la gouvernance locale en améliorant :

- ✓ leur attractivité financière et administrative (optimiser la gestion des aides, renforcer la synergie des financements publics),
- ✓ leur légitimité institutionnelle pour conforter la place des structures de gestion locale.

LE CONTRAT DE RIVIERE des études aux travaux – 17 juin 2008

---

---

---

---

---

---

---

---

La nouvelle politique de l'eau de la  
Région Rhône-Alpes

Contrats de rivière et contrats  
d'objectifs

**RhôneAlpes** Région  
ARRA – Journée d'information et d'échanges – Mardi 17 juin 2008

---

---

---

---

---

---

---

---

Réaffirmer l'attachement de la Région aux procédures contractuelles pluriannuelles et développer des outils adaptés aux contextes locaux

- ▶ **Procédures nationales :**
  - Contrats de rivière, lac et nappe (5 ans ou **2 \* 3 ans**)
  - SAGE
- ▶ **Procédures régionales:**
  - Contrats pré-Sage
  - Contrats d'objectifs pour les milieux aquatiques

**New**

**Attention : pas d'aides pour les BV < 200 km2 ou les lacs < 100 ha**

**RhôneAlpes** Région  
ARRA – Journée d'information et d'échanges – Mardi 17 juin 2008

---

---

---

---

---

---

---

---

Contrats d'objectifs : permettre une meilleure réactivité vis-à-vis de la demande des acteurs locaux **New**

- ▶ **Après un SAGE :**
  - Outil opérationnel dans l'attente d'un contrat de rivière ou s'il ne se justifie pas
  - Multi-thématique
- ▶ **Après un contrat de rivière :**
  - Prolonger une dynamique et approfondir un objectif identifié
  - Mono-thématique

**RhôneAlpes** Région  
ARRA – Journée d'information et d'échanges – Mardi 17 juin 2008

---

---

---

---

---




---

---

---

## Développer cinq axes d'intervention (1/2)

### 1- Restaurer et protéger la qualité de l'eau et des milieux aquatiques

- Développer l'**assainissement non collectif** et limiter le soutien à l'assainissement collectif aux unités < 200 Eq-Habitants  
- Maîtriser les **pollutions diffuses (MAET)** 
- Renaturer et entretenir les milieux
- Mettre en valeur les paysages et le patrimoine bâti

### 2- Établir une gestion durable et concertée des milieux

- Gérer l'eau à l'échelle des bassins versants
- Adapter les usages à la ressource

---

---

---

---

---

---

---

---



## Développer cinq axes d'intervention (2/2)

### 3- Prévenir et gérer les inondations

- Favoriser le maintien et la restauration des fonctionnalités du milieu

### 4- Développer l'innovation et l'expérimentation

### 5- Confirmer la place de la Région parmi les acteurs de l'eau

- Accord cadre formalisant la coopération entre la Région, la DIREN et les Agences de l'Eau
- Création d'un Comité Technique Régional des milieux aquatiques  

---

---

---

---

---

---

---

---

## Adapter les modalités du soutien régional

- ▶ Procédures contractuelles :
  - **Deux maximum pour un même territoire**
  - Soutien des emplois nécessaires à leur bon déroulement
- ▶ Augmenter sensiblement les taux d'intervention
- ▶ **Plafonnement des aides** en fonction de la superficie et de la population du bassin versant, **pondéré par la richesse du territoire et le nombre de contrat**
- ▶ Permettre des **interventions ponctuelles** pour des projets innovants ou de recherche

---

---

---

---

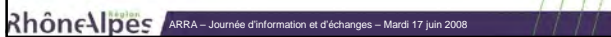
---

---

---

---

Fin du diaporama - Merci



---

---

---

---

---

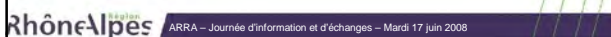
---

---

---

Zoom sur les axes d'intervention : l'assainissement non collectif

- ▶ Aide à la mise en place d'un SPANC
- ▶ Subventions pour les travaux de réhabilitation des ouvrages antérieurs à l'arrêté de 1996, et des études de sol associées (**MO publique impérative**)
- ▶ Soutien aux investissements collectifs pour l'accueil et le traitement des matières de vidange



---

---

---

---

---

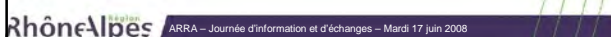
---

---

---

Zoom sur les axes d'intervention : la lutte contre les pollutions diffuses

- ▶ Soutien à l'animation et aux diagnostics territoriaux
- ▶ Financement **des MAET hors zones prioritaires**, et dans quelques BV prioritaires identifiés dans la délibération (6)
- ▶ Rôle prépondérant de la structure porteuse
- ▶ Aide aux investissements collectifs type aire de lavage, traitement des phyto (MO publique)
- ▶ Soutien des collectivités pour les plans de désherbage, le matériel alternatif,...



---

---

---

---

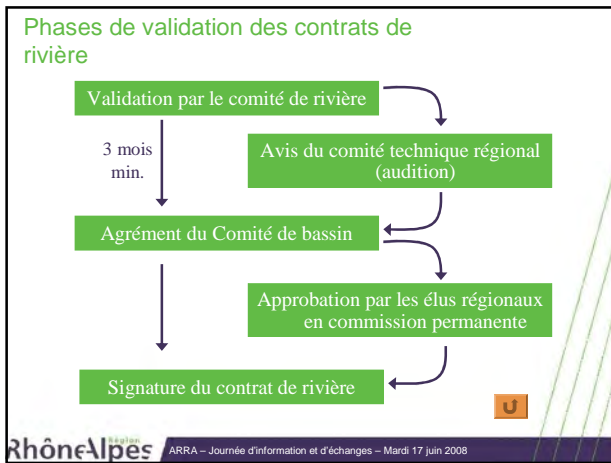
---

---

---

---

# Présentation modèle PowerPoint



---

---

---

---

---

---

---

---

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT RHÔNE-ALPES  
DÉLÉGATION DE BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE



**Les contrats de rivières**

-----

**Quels enjeux pour l'État ?**

ARRA 17 juin 2008  
Le Contrat de Rivière




---

---

---

---

---

---

---

---

**Circulaire du 30 janvier 2004**

Montage du projet au titre des responsabilités propres de l'État (police Eau et ICPE, inondations, PPRI, SDAGE/DCE)

Constitution du comité de rivière


Avis au Comité d'agrément

Signature du contrat quelle que soit la participation financière

Accompagner les acteurs locaux

Mise à disposition auprès de la structure porteuse des informations disponibles dans les services de l'État

ARRA 17 juin 2008  
Le Contrat de Rivière




---

---

---

---

---

---

---

---

**Attentes de l'État**

Répondre aux objectifs du SDAGE/DCE et mettre en œuvre le programme de mesures (bon état écologique, non dégradation des milieux, résorption des substances toxiques prioritaires)

Mise en place de réseaux de suivi complémentaires aux réseaux patrimoniaux

Un parlement de l'Eau à l'échelon local associant les acteurs de l'aménagement du territoire

Une structure porteuse forte et reconnue – rôle fondamental du tandem Président-chargé de mission

Une structure porteuse aux compétences élargies pour optimiser l'efficacité de l'action (entretien des cours d'eau, entretien des digues, ...)

ARRA 17 juin 2008  
Le Contrat de Rivière




---

---

---

---

---

---

---

---



ARRA 17 juin 2008  
Le Contrat de Rivière

Organiser la solidarité amont-aval, ville-campagne  
Pérenniser les opérations d'entretien annuel sur le budget local  
Tenir compte de l'évolution du territoire à moyen terme dans le dimensionnement des travaux à réaliser dans le contrat  
Un premier contrat ne doit pas forcément répondre à tous les problèmes du bassin mais doit néanmoins les hiérarchiser et préciser un plan d'action à moyen terme (dérogations 2021 et 2027)




---

---

---


---

---

---

---


---



ARRA 17 juin 2008  
Le Contrat de Rivière

**Projet du SAGE 2009 en matière de gouvernance dans le domaine de l'eau**

- privilege des périmètres d'intervention opérationnels (4-01), confortement des structures de gestion par bassin et la pérennité de leurs missions (4-02),
- mise en place d'une gestion locale et concertée sur les secteurs prioritaires (4-04),
- ciblage des objectifs des SAGE et des contrats de rivière sur les priorités du SDAGE (4-05)




---

---

---

---

---

---

---

---



ARRA 17 juin 2008  
Le Contrat de Rivière

**Mise en œuvre du SDAGE par les services de l'État**  
(circulaire DCE-17 du 5 octobre 2006)

- Initier l'émergence de la maîtrise d'ouvrage dans les secteurs orphelins à enjeux
- Rapport annuel des MISE sur la mise en œuvre du programme de mesures
- Faire respecter les échéances




---

---

---


---

---

---

---

---



**Le volet B2 – prévention et protection contre les inondations**

1/ Engagement de l'État sur les opérations en cours dans la limite du montant contractualisé avec priorisation des opérations retenues dans les PAPI ou les plans grands fleuves

2/ Pour les nouvelles opérations, mise en œuvre de la directive européenne en cours de transposition


Établissement d'ici 2015 d'un plan de gestion et de programmes de mesures (dans l'esprit de la circulaire de 2002 sur les PAPI) dont la première étape sera l'état des lieux à valider en 2011.

Plan de gestion piloté par la DIREN comprenant une évaluation préliminaire des risques, la cartographie des inondations, les objectifs de gestion, la synthèse de mesures hiérarchisées

En cours de définition : processus de sélection, participation financière de l'État

A ce jour, traitement des nouveaux dossiers au cas par cas

ARRA 17 juin 2008  
Le Contrat de Rivière




---

---

---


---

---

---

---

---



**Ce qu'est un contrat de rivière :**

Une démarche privilégiée pour le retour au bon état des milieux

Une organisation de tous les acteurs vers un projet commun sur la base du programme de mesures

Un parlement de l'eau associant les acteurs de l'aménagement du territoire


Une gestion réfléchie, concertée et économe des milieux aquatiques, éléments indispensables à la vie

**Ce que n'est pas un contrat :**

Une pompe à financement

Une procédure pour compenser les erreurs de l'aménagement du territoire

ARRA 17 juin 2008  
Le Contrat de Rivière




---

---

---

---

---

---

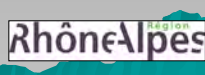
---

---



## Groupe régional Eau et Milieux Aquatiques

Cécile MARQUESTE



LE CONTRAT DE RIVIERE des études aux travaux – 17 juin 2008

---

---

---

---

---

---

---

---

## Groupe régional eau et milieux aquatiques

- ◆ 4 partenaires : Région Rhône-Alpes  
DIREN Rhône-Alpes  
Agence de l'Eau Loire-Bretagne  
Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée&Corse
- ◆ Relations privilégiées pour développer des politiques concertées d'amélioration des milieux aquatiques
- ◆ Formalisation de la collaboration par la signature d'un accord cadre le 12 juin 2006

LE CONTRAT DE RIVIERE des études aux travaux – 17 juin 2008

---

---

---

---

---

---

---

---

## Les réalisations du groupe régional

### Plusieurs axes de travail

#### Réalisation de guides méthodologiques

guide étude d'opportunité  
guide étude bilan  
définition d'une base commune d'indicateurs  
guide contrat de rivière et inondations  
guide d'aide à la rédaction d'un dossier définitif  
guide étude paysagère

#### Organisation de journées d'échanges

4 journées des maîtres d'ouvrage  
journée eau et aménagement du territoire

#### Réflexions sur les politiques d'intervention

LE CONTRAT DE RIVIERE des études aux travaux – 17 juin 2008

---

---

---

---

---

---

---

---

## Les axes de travail à engager

*Veille sur les indicateurs à mettre en place*

*Réflexions sur les travaux post-crues*

*Réflexions sur les politiques d'intervention  
(assainissement non collectif)*

LE CONTRAT DE RIVIERE des études aux travaux – 17 juin 2008

---

---

---

---

---

---

---

---

Des partenaires mobilisés  
pour l'eau en Rhône-Alpes



*Merci de votre  
attention*



LE CONTRAT DE RIVIERE des études aux travaux – 17 juin 2008

---

---

---

---

---

---

---

---

A black and white line drawing of a person wearing a hard hat and safety glasses, standing in a field. The person is holding a clipboard and a rolled-up document. To their right is a large technical diagram showing a cross-section of a riverbed with various layers and labels. In the background, there are trees and a landscape. In the foreground, there is a laptop on a stand and a rectangular box with a power cord.

# Atelier 1 : Les études préalables au contrat de rivière

Chiffrage préalable des études, rédaction des cahiers des charges, lancement de l'appel d'offres, consultation des bureaux d'études, organisation du suivi des études et transition avec la rédaction des fiches actions du dossier définitif.

**Betty CACHOT**

Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine

**Cécile HOLMAN**

SIVU du Lange et de l'Oignin



# Le contrat de rivière des études aux travaux

## Atelier 1 : les études préalables

Betty CACHOT, Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine (69)

Cécile HOLMAN, SIVU du Lange et de l'Oignin (01)



---

---

---

---

---

---

---

---

### Les grandes étapes ...

- 1/ La définition des besoins
- 2/ La rédaction des cahiers des charges
- 3/ Le lancement de l'appel d'offres
- 4/ L'analyse des offres – le choix des bureaux d'études
- 5/ Le suivi des études
- 6/ La transition avec la rédaction des fiches actions

---

---

---

---

---

---

---

---

### Calendrier indicatif du déroulement des 8 études préalables sur Brévenne-Turdine

Octobre 2005	Agrément Dossier Sommaire de Candidature
Novembre 2005 à Février 2006	Définition des besoins / rédaction des cahiers des charges
fin Février 2006	Lancement de l'appel d'offres
fin Avril 2006	Retour des offres
mai 2006	Commissions d'Appel d'Offres
juin 2006	Réunion de lancement des études préalables
juin 2006 à Octobre 2007	Déroulement des études préalables

---

---

---

---

---

---

---

---

### 1/ La définition des besoins (1/3)

- Plusieurs sources de données :
  - Étude d'opportunité ou bilan,
  - Avis du Comité d'Agrément du contrat de rivière,
  - Expertise du chargé de mission.

Objectif : combler les lacunes en terme d'études pour pouvoir construire un programme d'actions qui répond à tous les enjeux identifiés sur le bassin versant

---

---

---

---

---

---

---

---

### 1/ La définition des besoins (2/3)

- Définition des grands thèmes d'étude :  
⇒ que veut-on à la fin? (quel type d'actions? Sur quelles thématiques?)

*Ex. « programme de restauration hydraulique et écologique »  
« programme de valorisation des milieux aquatiques »*

- ⇒ Penser aussi aux bureaux d'études visés, aux réponses souhaitées

*Ex. étude géomorphologique uniquement*

- Recherche d'exemples de CCTP et chiffrages :

⇒ Faire marcher le réseau!



---

---

---

---

---

---

---

---

### 1/ La définition des besoins (3/3)

- Faire un chiffrage estimatif de chaque étude :
  - d'après les études réalisées dans d'autres structures,
  - d'après le chiffrage sommaire établi par le BE dans l'étude d'opportunité ou bilan



Variables très importantes dans le chiffrage :

- Nombre de jours de terrain (ou linéaire à parcourir)
- Récupération / centralisation des données
- Nombre d'entretiens/réunions souhaités



Annnonce du coût aux élus : enveloppe globale, gonfler un peu le coût, connaître les taux de subvention (attention aux coûts plafonds!)

---

---

---

---


---

---

---

---

## 2/ La rédaction des cahiers des charges (1/5)

 Principe de base : plus on est précis dans le CCTP, plus les réponses des BE seront conformes à notre attente.

⇒ Partir de la définition des besoins et des retours des autres syndicats

⇒ Bien fixer les objectifs de l'étude

*Ex. - Faire un diagnostic des prélèvements et besoins en eau pour les différents usages, sur le bassin versant Brèvenne-Turdine (et par sous-bassins), avant le démarrage du contrat de rivières (état de référence),*

*- Evaluer l'impact des différents prélèvements sur l'hydrologie du bassin versant,*

*- Etablir un programme d'actions d'amélioration de la gestion de la ressource sur le bassin versant.*

---

---

---

---

---

---

---

---

## 2/ La rédaction des cahiers des charges (2/5)

⇒ Etre très précis sur la partie « données » (en vue du diagnostic)

Détailler les personnes ressources, les études mises à disposition, préciser l'implication du chargé de mission (ex. prise de RDV, organisation de réunions)



Différencier clairement « données fournies par le MO / travail du BE »  
Prendre un stagiaire pour la phase de récupération des données

⇒ Préciser les différentes étapes de validation et le rendu attendu

*Ex. A l'issue des phases 1 et 2, une carte de la qualité globale des cours d'eau et une carte des différentes sources de pollution seront produites.*

---

---

---

---

---

---

---

---

## 2/ La rédaction des cahiers des charges (3/5)

⇒ Bien définir les éléments du rendu final

*Ex. Définition d'un état de référence / établissement d'un protocole de suivi des débits d'étiage / définition de la faisabilité et des solutions techniques pour les retenues collinaires prioritaires*

*Définition d'indicateurs de réalisation, d'indicateurs financiers et d'impact sur le milieu pour chaque action proposée*

*Renseignement des indicateurs régionaux*

*Etablissement de fiches actions, d'un programme d'actions visant à améliorer la qualité...*



Donner une trame de fiche action type à tous les bureaux d'études pour limiter le travail de réécriture ensuite.



SIG : cadrer le plus possible les rendus (métadonnées, référentiels, arborescence du rendu)

---

---

---

---

---

---

---

---

## 2/ La rédaction des cahiers des charges (4/5)

⇒ Bien préciser :

- Le nombre de réunions,
- Les documents à remettre,  
*Ex. rapport intermédiaire de fin de phase 2 en 15 exemplaires  
rapport final en X ex. dont 1 reproductible  
synthèse de 2 pages maximum  
l'ensemble des documents sous format numérique (préciser les formats)*
- Le planning de l'étude / les articulations avec les autres études le cas échéant.

---

---

---

---

---

---


---

---

## 2/ La rédaction des cahiers des charges (5/5)

⇒ La validation des CCTP

- Grandes thématiques de départ validées en Comité de Pilotage suite à l'étude bilan
- Validation « politique » par les commissions thématiques du SYRIBT (élus)
- En parallèle, « allers-retours » avec les partenaires financiers

 Ne pas attendre le dernier moment...

---

---

---

---

---


---

---

---

## 3/ Le lancement de l'appel d'offres (1/5)

❖ 1ère étape : Préparation des documents

- 3 documents à préparer en plus du CCTP :
  - Règlement de consultation
  - CCAP (cahier des clauses administratives particulières)
  -  - Acte d'engagement

Prévoir du temps (1 bon mois)

---

---

---

---

---

---

---

---

### 3/ Le lancement de l'appel d'offres (2/5)

❖ 2ème étape : Choix de la procédure

- Pourquoi un Appel d'offres ouvert (AOO) ?
  - Montant des études supérieur à 206 000 € HT
  - Les études étaient considérées comme un seul « objet » = un seul marché
  - Pas de restriction sur les candidatures
- Contraintes d'un AO :
  - Procédure + longue et + lourde administrativement
  - Coût plus élevé (publicité)
- Avantage :
  - Un seul marché pour toutes les études

---

---

---

---

---

---

---

---

### 3/ Le lancement de l'appel d'offres (3/5)

❖ 3ème étape : forme de la procédure, l'allotissement

1 seul marché mais 8 lots ; 1 étude = 1 lot

- Avantages :
  - Les bureaux d'études (BE) peuvent répondre à 1 comme à tous les lots. Ex de la Géo+ qui a répondu à 5 lots
  - Bonne prise en compte des spécificités de chaque étude
- Inconvénients :
  - Multiplication des documents ; 1 DCE par lot

---

---

---

---

---

---


---

---

### 3/ Le lancement de l'appel d'offres (4/5)

❖ 4ème étape : La publicité

1. Avis d'appel à la concurrence dans le Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP)
2. Avis d'appel à la concurrence au Journal officiel de l'Union Européenne
3. Avis dans des journaux spécialisés

-  - Les avis dans le BOAMP et le JOUE sont obligatoires!!  
- Délai entre publicité et réception des offres : 52 jours minimum à compter de la date d'envoi de l'avis.

---

---

---

---

---

---


---

---



### 3/ Le lancement de l'appel d'offres (5/5)

❖ 5ème étape : la dématérialisation

 Obligatoire en cas d'appel d'offres !

Avantages	Inconvénients
• savoir qui consulte les offres	• Achat des « clés »
• Envois du DCE réduit = temps et coût économisés	• Pas toujours simple d'utilisation
• Liste des BE ayant téléchargé le DCE complétée automatiquement	• Beaucoup de DCE téléchargés mais 0 réponses électroniques

---

---

---

---

---

---

---

---

### 4/ L'analyse des offres / le choix des bureaux d'étude (1/3)

❖ 1ère étape : La sélection des candidatures

➤ En fonction des critères établis dans le DCE.

Ex : *Valeur technique, prix, capacité, et référence.*



- Pondération des critères très importante !
- L' étude des offres est un travail long !



- Faire le tableau de comparaison des offres avant la date de la réception.
- Se renseigner auprès d'autres syndicats sur les bureaux d'études.

---

---

---

---

---

---


---

---

### 4/ L'analyse des offres / le choix des bureaux d'étude (2/3)

❖ 2ème étape : La commission d'appel d'offres

- Préparer des tableaux simplifiés et pédagogiques
- Bien faire ressortir les points positifs et négatifs
- Faire un classement des BE

 Exercice pas facile car même si les élus n'ont pas lu les offres, ils ont le pouvoir décisionnel !

---

---

---

---

---

---

---

---

#### 4/ L'analyse des offres / le choix des bureaux d'étude (3/3)

❖ 3<sup>ème</sup> étape : La fin de la procédure

- Notification aux BE retenus et non retenus
- Rapport de présentation à envoyer avec ensemble des pièces du marché au contrôle de légalité
- Envoi d'un avis d'attribution du marché aux même journaux que pour appel à la concurrence
- Répondre aux candidats lorsque demande écrite sur les raisons des choix du BE retenu



Préparer une lettre type de réponse avec nom du BE retenu et prix.

---

---

---

---

---

---

---

---

#### 5/ Le suivi des études (1/4)



1<sup>ère</sup> réunion de lancement des études avec tous les bureaux d'études.

- Présentation générale des études ;
- Accord sur la convention pour la mise à disposition des données cartographiques ;
- Permet un échange entre les différents BE.



Préparer un CD avec les données carto à donner aux BE.

---

---

---

---

---

---

---

---

#### 5/ Le suivi des études (2/4)



Même si travail « externalisé », demande énormément de temps de suivi.

*Le travail du chargé de mission est primordial pour faciliter le déroulement de l'étude et le respect des objectifs et délais.*



Organisation : se faire un planning des différentes étapes de chaque étude

*Ex. Savoir qu'en mars on a un rendu de fin de phase 2 pour l'étude X et une réunion de validation finale pour l'étude Y.*

---

---

---

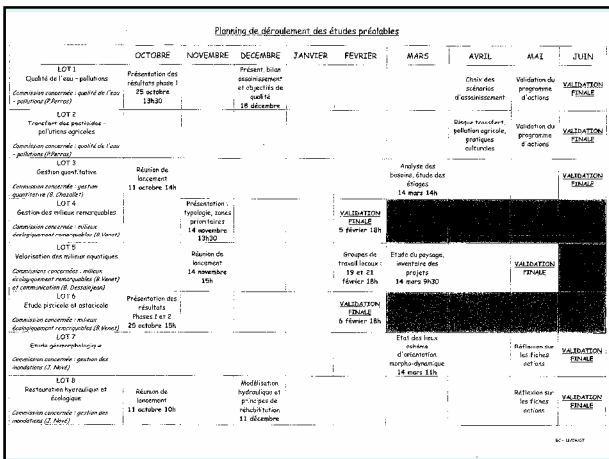
---

---

---

---

---




---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

### 5/ Le suivi des études (3/4)

**⚠** Beaucoup de temps passé en organisation des différentes réunions de rendu / RDV puis comptes-rendus : étape importante pour l'appropriation de l'étude (par les différents acteurs mais aussi le chargé de mission)

⇒ Comités de suivi des études : composition différente pour chaque étude : élus + partenaires techniques et financiers

*Ex. Elus de la commission « gestion quantitative de la ressource »*  
*Partenaires financiers : Agence de l'Eau, Région, Département*  
*DDAF (service police de l'eau), ONEMA, DDASS (AEP)*  
*Syndicats d'eau potable*  
*Chambre d'agriculture du Rhône*  
*Syndicat des Producteurs de Fruits Rouges de la Région de Bessenay*  
*Syndicat Mixte Hydraulique Agricole du Rhône (SMHAR)*  
*Fédération de pêche du Rhône, associations de pêche du bassin versant*  
*CCI (prélèvements industriels)*  
*Ville de Tarare (barrage de Joux)*

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

### 5/ Le suivi des études (4/4)

⇒ Faire le point à chaque séance du comité syndical / bureau de l'avancement des différentes études

*Bonne anticipation à la préparation du programme d'actions avec les élus*

⇒ Prendre le temps de lire attentivement les rendus intermédiaires et de faire le point avec les BE avant qu'ils n'aillent plus loin

**⚠** ⇒ Bien recadrer tout de suite quand ça ne va pas avec le travail du BE, quitte à y aller un peu fort (courrier du Président)

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

## 6/ La transition avec la rédaction des fiches actions

⇒ Etre exigeant sur le rendu des BE pour ne pas avoir trop de travail de réécriture ensuite – prendre le temps d’y travailler avec eux

*Ne pas « baisser les bras » pour respecter les délais => temps gagné ensuite*

⇒ Bien partir des souhaits des communes pour « pondre » le programme d’actions

*Actions en MO autre que syndicat en particulier (volets A1, B1.3)*

Grande importance de l’expertise du CM pour l’émergence des actions à inscrire au contrat de rivière (*connaissance des projets*)

⇒ Phase d’enquêtes des communes : rôle important du CM  
Peu de réponses, toujours les mêmes, mais en principe valeurs sûres pour la suite...

---

---

---

---

---

---

---

---




## Atelier 2 : Le dossier définitif du contrat de rivière

Mise en place de la concertation autour du projet de contrat de rivière, choix des actions retenues, étapes de la rédaction du dossier définitif, estimation fine du montant des actions, montage du plan de financement, validation des engagements financiers par les élus, validation des maîtrises d'ouvrages, programmation des actions dans le temps.


**Alice PROST**

Syndicat Mixte des Territoires de Chalaronne



## Le dossier définitif du contrat de rivière

Atelier 2  
Journée ARRA  
17/06/2008




---

---

---


---

---

---


---


---



## Document constitutif du contrat

- 1 Etat des lieux du territoire
- 1 recueil des fiches actions
- 1 document contractuel
- 1 résumé

 S'appuyer sur le plan du guide du groupe régional sur les MA et remplir les trous




---

---

---

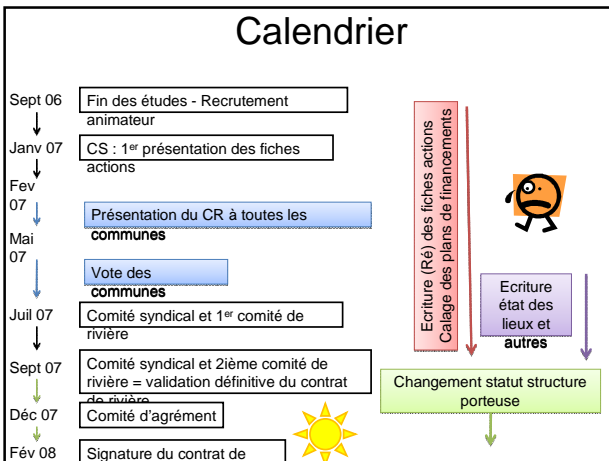
---

---

---

---

---




---

---

---

---

---

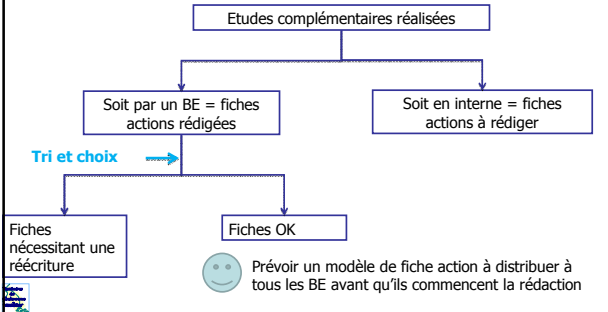
---

---

---



## Les fiches actions (1/3)




---

---

---

---

---

---

---

---



## Les fiches actions : tri et choix (2/3)

Selon trois critères :

- Les objectifs et/ou les modalités d'intervention des partenaires
- La volonté locale
- La MO et le coût de l'action



Attention à bien avoir défini en amont les objectifs du contrat de rivière




---

---

---

---

---

---

---

---



## Les fiches actions : réécriture(3/3)

Quatre points ont fait l'objet de discussion et de réécriture:

- Les objectifs poursuivis par la fiche action
- La nature des travaux
- l'évaluation du coût des travaux
- Les financements



La réécriture prend beaucoup de temps, l'essentiel est d'avoir des fiches le mieux rédigées possible en amont – être très vigilant dans le suivi des BE



Nécessité d'avoir un tableau récapitulatif des fiches actions bien conçu avec calcul automatique des sommes et %



Processus long très long – impression qu'on en verra jamais la fin




---

---

---

---

---

---

---

---



## La validation du contrat

### PREVU

- 8 réunions sectorielles où étaient conviés les conseils municipaux : présentation des fiches actions et simulation coût annuel pour chacune des collectivités
- Délibération des communes sur le principe des actions, les plans de financements et les MO
- Prise en compte des remarques dans le projet final présenté et validé en CS

### REALISE

- + DE 20 réunions
- Certaines communes n'ont pas délibéré sur le principe du contrat mais sur un coût moyen par habitant acceptable pour elle
- Prise en compte des remarques dans le projet final présenté et validé en CS sur la base de la majorité



Attention aux simulations de cotisation

Réflexion préalable plus approfondi sur le financement des actions nécessaire

---

---

---

---

---

---

---

---



## Le document contractuel

- C'est le contrat donc le pilier du projet : il doit être rédigé pour la validation du CR par le comité de Rivière
- Chaque financeur rédige son engagement
- Chaque maître d'ouvrage identifié du CR ne signe pas forcément la partie contractuelle mais doit avoir délibéré au préalable et s'être engagé : les délibérations sont jointes au contrat



---

---

---

---

---

---

---

---






# Atelier 3 : Mise en œuvre des actions du contrat de rivière

Passage de la programmation au lancement des premières actions : le financement des opérations, les délais de réalisation, la maîtrise foncière, les marchés publics, l'importance de la communication lors de la phase travaux.

**Pierre GADIOLET**

SMR Plaine des Chères et de l'Azergues




**Journée technique d'informations et d'échanges  
de l'A.R.R.A.**

**« Des études aux travaux »**

**ATELIER 3 : mise en œuvre des actions du contrat**

**Maison du fleuve Rhône - Givors**  
*17 juin 2008*

Pierre GADIOLET  
Chargé de mission du Contrat de Rivière Azergues - S.M.R.P.C.A.




---

---

---


---

---

---


---

---



Lors du passage de la phase de programmation à la  
phase de réalisation, le chargé de mission d'une  
procédure de gestion concertée de cours d'eau se  
trouve confronté à un ensemble de difficultés d'ordre  
administratif, financier et technique auquel il est peu  
ou pas préparé

Pierre GADIOLET  
Chargé de mission du Contrat de Rivière Azergues - S.M.R.P.C.A.




---

---

---

---

---

---

---

---



**L'inévitable dérapage du coût et des délais de réalisation**  
dû aux insuffisances et aux difficultés de l'exercice de programmation

- ⇒ sous-estimation « chronique » du coût prévisionnel des opérations dans la programmation
- ⇒ insuffisance du diagnostic initial et/ou évolution de la situation sur le terrain



Pierre GADIOLET  
Chargé de mission du Contrat de Rivière Azergues - S.M.R.P.C.A.




---

---

---

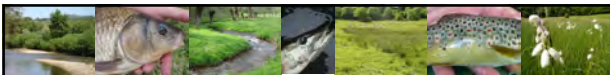
---

---

---

---

---



### L'inévitable dérapage du coût et des délais de réalisation

dû à la complexité, la multiplicité et la lourdeur des procédures administratives et autres démarches préalables

⇒ les missions de maîtrise d'œuvre et, le cas échéant, d'assistance à maîtrise d'ouvrage

⇒ les autorisations réglementaires au titre de la L.E.M.A.

⇒ la maîtrise foncière ou la D.I.G.

⇒ les marchés publics



Pierre GADIOLET  
Chargé de mission du Contrat de Rivière Azergues - S.M.R.P.C.A.



---

---

---

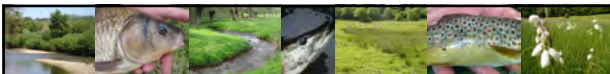
---

---

---

---

---



### L'inévitable dérapage du coût et des délais de réalisation

dû à la complexité, la multiplicité et la lourdeur des procédures administratives et autres démarches préalables

⇒ l'inscription budgétaire et la délibération de la collectivité

⇒ la demande de subventions



Pierre GADIOLET  
Chargé de mission du Contrat de Rivière Azergues - S.M.R.P.C.A.



---

---

---

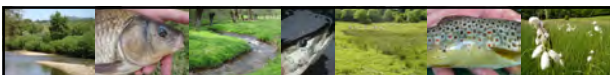
---

---

---

---

---



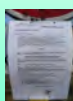
### L'inévitable dérapage du coût et des délais de réalisation

dû aux travaux préparatoires aux chantiers

⇒ l'aménagement d'accès

⇒ la sécurisation du chantier

⇒ la régulation de la circulation



Pierre GADIOLET  
Chargé de mission du Contrat de Rivière Azergues - S.M.R.P.C.A.



---

---

---

---

---

---

---

---



**L'inévitable dérapage du coût et des délais de réalisation**  
dû aux travaux préparatoires au chantier

⇒ l'abattage



⇒ le débroussaillage

⇒ la dépose de clôture

⇒ ... etc.



Pierre GADIOLET  
Chargé de mission du Contrat de Rivière Azergues - S.M.R.P.C.A.




---

---

---

---

---

---

---

---

---

---



**L'inévitable dérapage du coût et des délais de réalisation**  
dû aux travaux préparatoires aux chantiers

⇒ les levés topographiques



⇒ les pêches de sauvetage avant travaux



Pierre GADIOLET  
Chargé de mission du Contrat de Rivière Azergues - S.M.R.P.C.A.




---

---

---

---

---

---

---

---

---

---



**L'inévitable dérapage du coût et des délais de réalisation**  
dû aux travaux préparatoires aux chantiers

⇒ la mise hors d'eau du chantier




Pierre GADIOLET  
Chargé de mission du Contrat de Rivière Azergues - S.M.R.P.C.A.




---

---

---

---

---

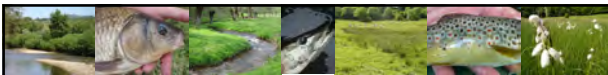
---

---

---

---

---



**L'inévitable dérapage du coût et des délais de réalisation  
dû aux travaux connexes aux chantiers**



exemple : déplacement d'un pylône M.T.

Pierre GADIOLET  
Chargé de mission du Contrat de Rivière Azergues - S.M.R.P.C.A.




---

---

---

---

---

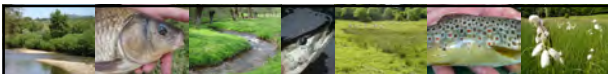
---

---

---

---

---



**L'inévitable dérapage du coût et des délais de réalisation  
dû à l'inflation constante des prix**

⇒ prix des matériaux



⇒ prix des carburants



⇒ coût de la main d'oeuvre

Pierre GADIOLET  
Chargé de mission du Contrat de Rivière Azergues - S.M.R.P.C.A.




---

---

---

---

---

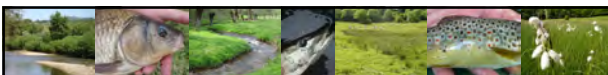
---

---

---

---

---



**L'inévitable dérapage du coût et des délais de réalisation  
dû à l'évolution des politiques d'aide des partenaires financeurs**



⇒ désengagement partiel ou total

⇒ sélectivité accrue des aides

⇒ plafonnement du montant des aides

⇒ baisse des taux d'aides

⇒ non prise en compte du montant de la T.V.A. dans le calcul des aides

⇒ ...etc.

Pierre GADIOLET  
Chargé de mission du Contrat de Rivière Azergues - S.M.R.P.C.A.




---

---

---

---

---

---

---

---

---

---



**L'inévitable dérapage du coût et des délais de réalisation dû au renforcement de la réglementation et à son évolution permanente**

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques

- ⇒ changement de statut des I.O.T.A. dans la nomenclature
- ⇒ application stricte du principe de précaution
- ⇒ ...etc.



Pierre GADIOLET  
Chargé de mission du Contrat de Rivière Azergues - S.M.R.P.C.A.




---

---

---

---

---


---

---

---

---

---




**L'inévitable dérapage du coût et des délais de réalisation inhérent aux spécificités du fonctionnement des collectivités locales**

Elections municipales 2<sup>e</sup> tour

- ⇒ « flottements » ou tensions en période électorale
- ⇒ défection de certains maîtres d'ouvrages
- ⇒ possible remise en cause d'un projet
- ⇒ ...etc.

Pierre GADIOLET  
Chargé de mission du Contrat de Rivière Azergues - S.M.R.P.C.A.




---

---

---

---

---

---

---

---

---

---



**L'inévitable dérapage du coût et des délais de réalisation dû aux difficultés du travail en rivière**

- ⇒ hydrologie ou météo défavorables
- ⇒ survenance d'une crue





Pierre GADIOLET  
Chargé de mission du Contrat de Rivière Azergues - S.M.R.P.C.A.




---

---

---

---

---

---

---

---

---

---



**L'inévitable dérapage du coût et des délais de réalisation**  
lié au calendrier de la nature

- ⇒ frai du poisson
- ⇒ période de repos végétatif
- ⇒ nidification des oiseaux
- ⇒ ... etc.




Pierre GADIOLET  
Chargé de mission du Contrat de Rivière Azergues - S.M.R.P.C.A.




---

---

---

---

---

---

---

---

---

---



**L'inévitable dérapage du coût et des délais de réalisation**  
dû à des éléments perturbateurs extérieurs

- ⇒ vandalisme, vol, incivilités, ...etc.




Pierre GADIOLET  
Chargé de mission du Contrat de Rivière Azergues - S.M.R.P.C.A.




---

---

---

---

---

---

---

---

---

---



**L'inévitable dérapage du coût et des délais de réalisation**  
dû à l'intervention publique sur des propriétés privées

- ⇒ négociation avec les riverains
- ⇒ conventions, D.I.G.
- ⇒ acquisition foncière
- ⇒ abandon ou cession du droit d'eau
- ⇒ expropriation
- ⇒ ...etc.



Pierre GADIOLET  
Chargé de mission du Contrat de Rivière Azergues - S.M.R.P.C.A.




---

---

---

---

---

---

---

---

---

---



**Malgré toutes ces difficultés, avec un peu de persévérance et de ténacité, un zeste d'audace, un doigt de persuasion et une bonne dose de conviction et de passion on arrive tout de même à réaliser quelques belles opérations, alors courage, tenez bon, ça en vaut la peine !**

Pierre GADIOLET  
Chargé de mission du Contrat de Rivière Azergues - S.M.R.P.C.A.



---

---

---

---

---

---

---

---





# Appropriation de la procédure contrat de rivière par les acteurs du territoire

Passage de la programmation au lancement des premières actions : le financement des opérations, les délais de réalisation, la maîtrise foncière, les marchés publics, l'importance de la communication lors de la phase travaux.

**Jean-Yves CHARBONNIER**

Président du SIMA Coise

**Yves PIOT**

Technicien au SIMA Coise



**Journée « Contrat de rivière : des études  
aux travaux »  
Association Rivière Rhône Alpes  
17 juin – GIVORS**

Intervention de Jean Yves Charbonnier, président du SIMA Coise  
et Yves Piot animateur, chargé de missions

---

---

---

---

---

---

---

---



### Sommaire

- Contexte local du BV de la Coise
- 1989 – 2008 : du SIVU au SIMA Coise
  - 1<sup>er</sup> Contrat de rivière : création et maintien d'une dynamique locale
  - SIMA Coise : un outil pour l'avenir
- 2<sup>nd</sup> Contrat de rivière : maintien et approfondissement de la dynamique

---

---

---

---

---

---

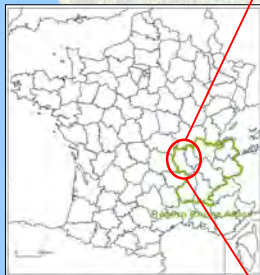
---

---



### Le bassin versant de la Coise

#### Situation



---

---

---

---

---

---

---

---




---

---

---

---

---

---

---

---




---

---

---

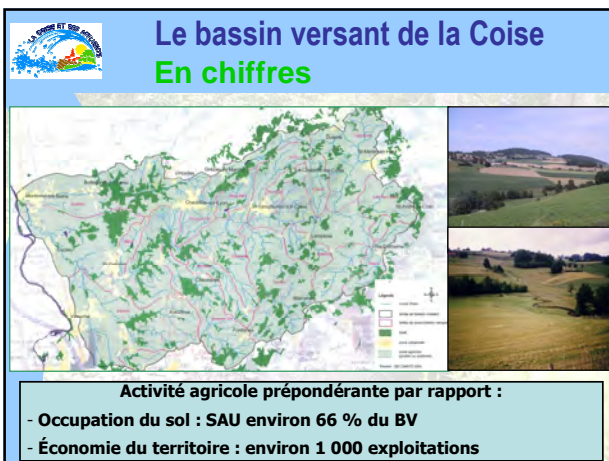
---

---

---

---

---




---

---

---


---

---

---

---

---



## Sommaire

- Contexte local du BV de la Coise
- 1989 – 2008 : du SIVU au SIMA Coise
  - 1er Contrat de rivière : création et entretien d'une dynamique locale
  - SIMA Coise : un outil pour l'avenir
- 2nd Contrat de rivière : maintien et approfondissement de la dynamique

---

---

---

---

---

---

---

---



### 1989 – 2008 : du SIVU au SIMA Coise

## Le bassin versant de la Coise

- **Particularités du BV :**
  - 2 départements : Loire (42) & Rhône (69)
  - Pas de structure intercommunale sur le canton de Saint Galmier

---

---

---


---

---

---

---

---



### 1989 – 2008 : du SIVU au SIMA Coise

## Le bassin versant de la Coise

- **Problématiques connues en 1989 :**
  - Inondation en zone de plaine (plainte des agriculteurs) et sur un affluent (l'Anzieux)
  - Mauvais état de la ripisylve
  - Mauvais aspect paysager de la rivière (traversée de Saint Galmier)
  - Pas de données sur la qualité de l'eau des rivières mais présence de STEP inadaptée

---

---

---

---

---

---

---

---

**1989 – 2008 : du SIVU au SIMA Coise**  
**Démarches engagées**

- **1989** : 1<sup>ère</sup> rencontre des maires des chefs lieux de canton
- **1990** : 2<sup>nde</sup> rencontre des maires :
  - Invitation des 35 communes du BV de la Coise
  - Participation de l'administration représentée par la DDAF
  - Annonce de l'existence de la procédure « contrat de rivière »

---

---

---

---

---

---

---

---

**1989 – 2008 : du SIVU au SIMA Coise**  
**Dossier Sommaire de Candidature**

- 1<sup>ère</sup> étude pour DSC :
  - Lancement + financement par commune de Saint Galmier.
- État des lieux :
  - SRAE (Service Régional d'Aménagement des Eaux) de la DIREN R.A
  - avec, entre autres, F. TROCHERIE

---

---

---

---

---

---

---

---

**1989 – 2008 : du SIVU au SIMA Coise**  
**Organisation administrative en 1991**

---

---

---


---

---

---

---

---



1989 – 2008 : du SIVU au SIMA Coise

### Dossier Sommaire de Candidature

- Approbation en 1991, mais besoin d'améliorer la connaissance du BV de la Coise.
- Création du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique : **SIVU Coise**
- Lancement de 4 études préalables:
  - Qualité de l'eau
  - Inondabilité
  - État des berges et ouvrages
  - Paysages

---

---

---

---

---

---

---

---



1989 – 2008 : du SIVU au SIMA Coise

### Organisation administrative en 1991

- SIVU Coise = *Maître d'Ouvrage* des études
- Convention entre structures intercommunales = répartition des coûts résiduels engagés
- Pas de personnel au SIVU : DDAF assure la *maîtrise d'œuvre*
- Structures intercommunales financent *en fonction du nombre d'habitants* sur le BV

---

---

---

---

---

---

---

---



1989 – 2008 : du SIVU au SIMA Coise

### Comité de pilotage

- Comité de pilotage (CoPil) :
  - 4 élus de chaque EPCI
- Missions :
  - *assurer le suivi des études préalables dans la démarche « contrat de rivière »*

---

---

---


---

---

---

---

---



**1989 – 2008 : du SIVU au SIMA Coise**  
**Études préalables**

- 1993 – 1995 : Études préalables :
  - *Qualité de l'eau*
  - *Inondabilité*
  - *État des berges et ouvrages*
  - *Paysages*
- Réalisation : 4 bureaux d'études
- Coordination : DDAF 42
- Validation : conseils municipaux ou EPCI (avant les élections municipales du printemps 1995)

---

---

---


---

---

---

---

---



**1989 – 2008 : du SIVU au SIMA Coise**  
**Signature du contrat de rivière**

Été 1995	Approbation en Commission Nationale d'Agrément
Septembre 1995	<b>Embauche du 1<sup>er</sup> salarié</b> du SIVU Coise : - Missions : <i>suivi du volet B</i>
Février 1996	<b>Signature officielle</b> du Contrat de rivière

---

---

---

---

---

---

---

---



**1989 – 2008 : du SIVU au SIMA Coise**  
**Le contrat de rivière Coise**

**3 volets :**

- *A = assainissement collectif*
- *B = restauration des berges et des ouvrages et mise en valeur paysagère*
- *C = animation et communication*

---

---

---

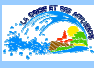
---

---

---

---

---



**1989 – 2008 : du SIVU au SIMA Coise**  
**Constat / à l'état initial**

- Pas de programme concernant le problème d'*inondation*.
- Pas de programme concernant la *pollution diffuse* (agriculture)

---

---

---

---

---

---

---

---



**1989 – 2008 : du SIVU au SIMA Coise**  
**Le contrat de rivière : 1996 – 2001**

- Chaque EPCI est *maître d'ouvrage* sur son territoire pour les travaux de restauration des cours d'eau.
- Missions technicien :
  - élargies au suivi de *toutes les opérations* sur l'ensemble du territoire
- 1997 : création équipe environnement :
  - 1 chef d'équipe et 4 à 5 personnes en *contrat d'insertion*
  - sur les deux cantons du département de la Loire

---

---

---


---

---

---

---

---



**1989 – 2008 : du SIVU au SIMA Coise**  
**Fonctionnement**

- Missions du Copil sont élargies :
  - suivi des actions du technicien
  - suivi de l'équipe environnement, sur les 2 cantons du département de la Loire
  - Suivi des différents programmes d'actions du contrat de rivière
- Coût résiduel de l'équipe environnement :
  - supporté par les deux EPCI concernés,
  - *en fonction du temps passé* sur chaque EPCI

---

---

---

---

---

---

---

---





**1989 – 2008 : du SIVU au SIMA Coise**  
**Dynamique locale**

- Présence de l'équipe environnement :
  - créé un besoin nouveau
  - permis de mettre en évidence les travaux réalisés
- Interventions :
  - travaux d'entretien des cours d'eau
  - entretien des sentiers et autres espaces intercommunaux
- Mise en commun de moyens humains entre 2 EPCI :
  - permet à 2 cantons de travailler ensemble en + du contrat de rivière

---

---

---


---

---

---

---

---



**Sommaire**

- Contexte local du BV de la Coise
- 1989 – 2008 : du SIVU au SIMA Coise
  - 1er Contrat de rivière : création et entretien d'une dynamique locale
  - SIMA Coise : un outil pour l'avenir
- 2nd Contrat de rivière : maintien et approfondissement de la dynamique

---

---

---


---

---

---

---

---



**1989 – 2008 : du SIVU au SIMA Coise**  
**Volonté de pérenniser des actions**

2001	Lancement d'une <b>étude bilan</b> → démarche complémentaire au 1 <sup>er</sup> CR ?
2001-2003 (voire 2005)	Réalisation des dernières opérations du CR
2003	<b>Validation du DSC</b> pour un 2 <sup>ème</sup> CR
Juillet 2003	<b>Recrutement</b> d'une 2 <sup>ème</sup> personne au SIVU : Technicien 1 → Chargé de missions 2 <sup>ème</sup> personne → Technicienne

---

---

---

---

---

---

---

---



1989 – 2008 : du SIVU au SIMA Coise

### Études complémentaires

- Besoin d'amélioration des connaissances et définition d'un programme d'actions :
  - 4 études complémentaires ou nouvelles :
    - État des lieux de la qualité de l'eau
    - Suivi des débits et des prélèvements
    - Diagnostics des pollutions par les produits phytosanitaires
    - Définition d'une stratégie de communication

---

---

---

---

---

---

---

---



### Maintien d'une dynamique locale entre 2001 et 2005 : comment ?

- Étude bilan (réalisée en présence des élus 1995-2001)
- Création syndicat interdépartemental remplaçant SIVU (ne concernait que 10 communes sur 32)
- En 2004, réflexion : compétences nouvelles (assainissement non collectif, entretien de l'espace rural)
- Fin des travaux du 1<sup>er</sup> CR (dernière opération : fin 2005)
- Crue 2003 permet justification de :
  - interventions de restauration et d'entretien,
  - présence d'un technicien de rivière et des équipes d'insertion (Loire et Rhône)

---

---

---

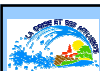
---

---

---

---

---



1989 – 2008 : du SIVU au SIMA Coise

### Création du SIMA Coise

- Création : Août 2005
- SIMA Coise : *Syndicat Interdépartemental Mixte à la carte pour l'Aménagement de la Coise et ses affluents*
- Nouvelles compétences :
  - Assainissement non collectif,
  - Entretien de l'espace rural

---

---

---


---

---

---

---


---



## 1989 – 2008 : du SIVU au SIMA Coise

### Le SIMA Coise

- Structure porteuse du 2<sup>nd</sup> contrat de rivière Coise
- 32 communes du bassin versant




---

---

---

---

---

---

---

---



## Le plus d'un syndicat interdépartementale mixte à la carte:

- Souplesse du syndicat à la carte
- Comité syndical :
  - réunit *presque toutes les communes* du BV, au lieu d'un comité de pilotage composé de 12 élus
- Possibilités :
  - faire partager les problèmes des communes de l'aval aux communes des têtes de BV et vice-versa
  - établir des clés de répartition pour le financement en fonction des opérations.

---

---

---


---

---

---

---

---



## Sommaire

- Contexte local du BV de la Coise
- 1989 – 2008 : du SIVU au SIMA Coise
  - 1er Contrat de rivière : création et entretien d'une dynamique locale
  - SIMA Coise : un outil pour l'avenir
- 2nd Contrat de rivière : maintien et approfondissement de la dynamique

---

---

---

---

---

---

---

---



**2<sup>nd</sup> Contrat de rivière**

## Un projet de 2<sup>nd</sup> contrat de rivière

- Des nouvelles problématiques abordées :
  - Pollutions diffuses d'origine domestique et agricole
  - Étiages sévères
  - Pollutions par les produits phytosanitaires

---

---

---

---

---

---

---

---



**2<sup>nd</sup> Contrat de rivière**

## Pourquoi un 2<sup>nd</sup> CR ?

- Maintenir une dynamique dans la démarche de réhabilitation des milieux aquatiques
- Un contrat territorial pour obtenir des aides financières à destination :
  - des collectivités locales,
  - des différents acteurs ou usagers présents sur le BV de la Coise

---

---

---


---

---

---

---

---



**2<sup>nd</sup> Contrat de rivière**

## Comment maintenir une certaine dynamique sur un territoire?

- Des actions qui concernent toutes les communes adhérentes
- Réponse à une demande des élus
  - ex.: compétence assainissement non collectif (ANC)
- Capacités d'intervention rapide en cas de problème
  - ex.: équipe d'entretien capable d'intervenir suite à une crue ou autre évènement climatique important
- Communiquer même si il n'y a pas d'opérations importantes en cours

---

---

---

---

---

---

---

---



### Compétence ou actions menées par le SIMA Coise en 2007 et 2008

- Préparation du 2<sup>nd</sup> contrat de rivière :
  - recrutement d'une personne pour un an.
  - démarche en interne pour favoriser les contacts avec les élus locaux et les partenaires
- Poursuite des travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau :
  - financements liés à des contrats territoriaux avec Département 42 et Agence LB

---

---

---

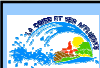
---

---

---

---

---



### Compétence ou actions menées par le SIMA Coise en 2007 et 2008

- Maintien des animations auprès des scolaires (écoles primaires) : mission réalisée en interne
- Opérateur des Mesures Agro Environnementales sur tout le territoire du syndicat
- Missions liées à la compétence ANC
- Nouvelles compétences en ANC

---

---

---

---

---

---

---

---



### Compétence ou actions menées par le SIMA Coise en 2007 et 2008

- Mise en œuvre des opérations de limitation des pollutions par les produits phytosanitaires
  - recrutement d'1 personne
- Appui technique aux projets communaux sur l'assainissement collectif

---

---

---

---

---

---

---

---



## Conclusions

- Pour maintenir une certaine dynamique à l'échelle d'un territoire, il faut:
  - Aller de l'avant et essayer de répondre aux besoins des communes
  - Communiquer régulièrement
  - Associer les élus à travers des commissions et des réunions techniques
  - Se donner les moyens humains et donc financiers pour suivre les différentes opérations et donc rechercher toutes les sources de financement extérieurs

---

---

---

---

---

---

---

---